

Réseau national des Territoires Bio Pilotes



Convention de partenariat

Un projet soutenu par :



Convention de partenariat Réseau national des Territoires Bio Pilotes

Entre

D'une part,

La **Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)**, collectivité territoriale, personne morale de droit public ayant son siège social au 140 rue des Equarts – CS28770 - 79027 NIORT Cedex, Identifiée au SIREN sous le numéro 200041317,

Ici représentée par Monsieur Florent SIMMONET, Délégué du Président chargé de l'agriculture et l'alimentation, autorisé à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 22 juin 2026,

ci-après désignée « la Communauté d'Agglomération du Niortais »,

Et

D'autre part,

La **Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB)**, ayant son siège social au 40 rue de Malte - 75011 PARIS,

Ici représentée par Monsieur Olivier CHALOCHE, co-Président, selon ses statuts déclarés,

ci-après désignée par « FNAB »,

I - Présentation du Réseau national des Territoires Bio Pilotes

1. Objectifs

Le Réseau National des Territoires Bio Pilotes poursuit les objectifs suivants :

- Illustrer la capacité des collectivités locales à agir dans le domaine du développement agricole, et notamment de l'agriculture biologique, dans le cadre de projets territoriaux coconstruits et partagés.
- Favoriser les stratégies de développement agricole les plus efficaces en déployant une combinaison d'outils opérationnels, une gouvernance, une gestion de projet et une animation territoriale adaptées.
- Alimenter une « boîte à outils » à destination des collectivités engagées en faveur de l'agriculture biologique ou qui souhaitent s'y lancer : création de nouveaux outils, méthodologies, mise en avant de retours d'expériences à succès...

- Servir de supports pour des études et travaux de recherche thématique et/ou pour des évaluations de politiques publiques locales.
- Construire collectivement des analyses thématiques et identifier des problématiques à approfondir, faire émerger et accompagner des expérimentations et des innovations au travers de groupes de travail dédiés.
- Faire connaître le réseau et les démarches ambitieuses engagées par les Territoires Bio Pilotes qui le composent afin d'inspirer des territoires moins avancés et contribuer ainsi à l'accélération des démarches de transition partout en France.
- Assurer une veille, capitaliser et valoriser les expériences réussies et les leviers d'actions innovants.
- Analyser et traduire aux décideurs publics le bilan des initiatives et des expérimentations conduites dans les territoires afin de faire évoluer les politiques publiques (agriculture, alimentation, gestion de l'eau...).
- Favoriser les échanges, le partage de connaissances et l'entraide entre territoires (réunions nationales trimestrielles, séminaires, voyages d'études, outils de suivi et de partage des dynamiques territoriales).

2. Thématiques de travail

Les enjeux et thématiques de travail abordés par le Réseau national des Territoires Bio Pilotes sont notamment les suivants :

- Définir et mettre en œuvre la stratégie bio territoriale, de la mobilisation des acteurs à la co-construction et à la mise en œuvre de projets partenariaux, dans un contexte de dialogue apaisé.
 - Traduire les objectifs en faveur de l'agriculture biologique dans les documents de planification (PAT, PCAET, Scott, PLUi, etc.)
 - Développer la consommation de produits bio sur son territoire grâce à des campagnes de sensibilisation et de promotion et par le respect de la loi EGalim dans les services de restauration collective.
 - Atteindre les objectifs fixés dans les feuilles de route nationales (Stratégie Nationale Biodiversité, Plan Ambition Bio, plan national d'adaptation au changement climatique, etc.)
 - Activer le levier de la commande publique pour des achats responsables.
-
- Favoriser les installations et transmissions des fermes en bio, dans le cadre d'une stratégie d'accompagnement des acteurs articulée à une stratégie foncière territoriale.
 - Développer des filières bio de territoire (en circuits courts ou longs), équitables, aux externalités économiques (création de valeur), sociales (création d'emplois durables) et environnementales (en faveur de la ressource en eau, du climat et de la biodiversité).
 - Favoriser l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles de son territoire vers la bio.
 - Favoriser l'amélioration continue des pratiques des agriculteurs bio en lien avec les enjeux du territoire.
 - Encourager la pérennité des fermes bio par des dispositifs adaptés.

Le Réseau des Territoires Bio Pilotes est tout particulièrement attaché à identifier les leviers d'actions publics à même de susciter l'évolution des pratiques agricoles vers l'agroécologie et l'agriculture biologique, des agriculteurs et acteurs des filières œuvrant aujourd'hui en agriculture conventionnelle.

3. Organisation

Le réseau des Territoires Bio Pilotes se réunit plusieurs fois par an.

Cela peut prendre la forme de réunions en visio ou en présentiel à Paris, de webinaires, de colloques et de séminaires incluant des visites de terrain dans des Territoires Bio Pilotes volontaires pour accueillir le réseau (un séminaire par an).

Ces rencontres sont l'occasion de :

- Présentations générales ou thématiques d'expériences des Territoires Bio Pilotes ou de collectivités locales partenaires en faveur du développement de l'agriculture biologique ;
- Temps d'échanges, de brainstorming et de partage d'informations sur diverses thématiques ;
- D'interventions d'experts et d'apports extérieurs d'information en fonction des besoins exprimés ;
- De temps de travail en groupes autour d'une thématique précise.

Les apports d'expertise, réflexions et travaux du Réseau des Territoires Bio Pilotes peuvent faire l'objet de communication : articles sur le site territoiresbio.fr, newsletters, réseaux sociaux, publications thématiques diverses.

4. Composition

Le réseau des Territoires Bio Pilotes réunit les collectivités locales françaises les plus innovantes et engagées en faveur de la transition agricole, plus particulièrement en faveur du développement du mode de production biologique, dans un contexte d'enjeux locaux variés : protection des

ressources naturelles (eau, sols, biodiversité...), adaptation au changement climatique, développement économique local, création d'emplois, préservation de la santé des administrés.

Ce réseau se compose d'une trentaine de collectivités qui sont représentatives de la diversité des systèmes agricoles (polyculture-élevage, maraîchage, arboriculture, grandes cultures, etc.), des contextes pédoclimatiques et des échelles d'action publique. Il réunit ainsi des communes, communautés de communes, pays, métropoles, communautés urbaines, syndicats de gestion de l'eau et parcs naturels régionaux.

L'entrée au sein du réseau des Territoires Bio Pilotes repose sur une candidature écrite, puis sur une évaluation réalisée par la FNAB et le groupement local du réseau FNAB actif sur le territoire de la collectivité locale candidate.

Sont tout particulièrement étudiés les critères suivants :

- Diversité, pertinence et effectivité des actions mises en œuvre en faveur du développement de l'agriculture biologique ;
- Existence d'objectifs en matière de développement et de promotion de l'agriculture biologique sur le territoire ;

Dans la pratique, le réseau national des Territoires Bio Pilotes rassemble des techniciens (chargés de mission, animateurs territoriaux, chefs de service...) de la collectivité locale et des élu(e)s.

Les partenaires du programme « Territoires Bio » sont régulièrement invités à participer aux échanges (ministères, OFB, fédération des parcs naturels régionaux, etc.)

5. Bénéfices pour les Territoires bio pilotes

Le Réseau national des Territoires Bio Pilotes bénéficie de plusieurs niveaux d'expertise : celui des Territoires Bio Pilotes eux-mêmes, de la FNAB et de son réseau de groupements d'agriculteurs biologiques, de partenaires du réseau FNAB et d'experts extérieurs.

L'animation réalisée par la FNAB permet aux Territoires Bio Pilotes de s'inscrire dans une démarche de mutualisation, de prise de recul et d'analyse de leurs propres initiatives. De plus, ce travail conduit à l'adaptation de certains outils et méthodes et à la création d'innovations au service des besoins identifiés par les Territoires Bio Pilotes.

Par ailleurs le réseau des Territoires Bio Pilotes et la FNAB ont d'ores et déjà acquis ensemble une solide expertise dans l'accompagnement au changement dans les projets de territoire. Cette expertise donne lieu à la production d'outils pratiques et méthodologiques à destination de différents publics cibles (collectivités, agriculteurs, organismes de développement agricoles...).

Enfin, la FNAB réalise un important travail de valorisation et de communication sur les bonnes pratiques observées dans les territoires bio pilotes. Le site Territoiresbio.fr permet de les mettre en lumière grâce à une rubrique dédiée au réseau.

6. Un réseau lié au programme « Territoires Bio et Eau »

Le réseau national des Territoires Bio Pilotes est le réseau d'excellence et d'innovation du dispositif « Territoires Bio et Eau » de la FNAB, soutenu par le ministère de la transition écologique et l'OFB dans le cadre du plan Ecophyto.

Il est porté à la connaissance des Territoires Bio Pilotes que 75% du coût du dispositif « Territoires Bio et Eau » est pris en charge par l'Office Français de la Biodiversité.

Le dispositif Territoires Bio et Eau s'exprime par une variété de dispositifs : formations et webinaires à destination des acteurs territoriaux et des collectivités locales, gestion du site Internet territoiresbio.fr et de la newsletter mensuelle associée, production régulière d'outils pratiques et méthodologiques, événements publics, projets partenariaux, mobilisation et montée en compétences du réseau FNAB dans le domaine des coopérations avec les collectivités locales.

7. Un réseau articulé avec plusieurs réseaux d'acteurs territoriaux

Certaines antennes régionales du réseau de la FNAB ont développé des réseaux régionaux de territoires bio. Ces réseaux régionaux rassemblent toutes les collectivités locales intéressées par le développement de l'agriculture biologique sur les territoires concernés, qu'elles soient déjà engagées ou simplement en quête d'idées, de projets et de partenaires. Une collectivité locale fortement engagée en faveur du développement de la bio peut ainsi participer à deux réseaux, régional et national, en fonction de ses besoins.

Le réseau de la FNAB est également amené à collaborer aux travaux d'autres réseaux de collectivités comme la Fédération des parcs naturels régionaux de France, la FNCCR, Intercommunalités de France, France Urbaine, le collectif des régies agricoles, etc.

II – Adhésion à la Convention

1. Objet de la Convention

La présente Convention a pour objet de définir les modalités d'échange, de participation et d'implication entre les territoires partenaires et la FNAB dans le cadre du réseau national des Territoires Bio Pilotes.

2. Présentation de la FNAB

Le réseau FNAB – Fédération d'Agriculture Biologique – est le seul réseau professionnel agricole, spécialisé en agriculture biologique. Cette association née en 1978, est constituée d'une tête de réseau, de 13 groupes régionaux et de près de 90 groupes locaux. Elle compte environ 10 000 fermes bio adhérentes. La FNAB, c'est d'abord et avant tout des agriculteurs et agricultrices bio qui défendent un modèle agricole, des valeurs et le projet d'une société humaniste et solidaire.

En tant qu'organisme professionnel, la FNAB a essentiellement pour objet l'organisation, la représentation et la défense au plan national et international de la profession d'agriculteur biologique. Elle s'investit dans l'appui des agriculteurs et agricultrices et plus largement des acteurs du secteur biologique. La FNAB a également un rôle d'interface entre son réseau et les organisations européennes ou mondiales de la bio (IFOAM...). Elle porte la voix des producteurs biologiques auprès des institutions et travaille avec elles au développement agricole. En tant que représentant de tous les producteurs biologiques, elle les alerte sur les besoins de la profession, les améliorations nécessaires et en suit activement la mise en œuvre.

En tant que fédération, la FNAB anime le réseau des groupements d'agriculteurs biologiques répartis sur tout le territoire français. Ainsi, elle appuie les réflexions et les actions des groupements adhérents, pour que se développe une agriculture biologique de haute qualité, qui soit ouverte à tous et toutes.

La FNAB accompagne aujourd'hui plus de 400 collectivités locales aux dimensions et profils variés (communes, intercommunalités, parcs naturels régionaux, syndicats mixtes, départements...) dans la définition et la mise en œuvre de stratégies locales de transition agricole et alimentaire

3. Présentation de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Territoire :

- 40 communes concernées, 120 000 habitants, 82 000 ha
- Deux bassins d'alimentation de captages de 310 km² (16 130 ha pour le Vivier • 14 904 ha pour la Courance), interceptant le parcellaire de 400 exploitations agricoles, situé sur le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin
- Région Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'Eau Loire Bretagne

Caractéristiques agricoles :

- Productions dominantes : grandes cultures à 90% + 10% polyculteurs-éleveurs (source : CRATer)
 - Surface agricole utile sur la Communauté d'Agglomération du Niortais - Source : RPG Bio et RPG Parcelles 2024 (déclaration PAC) - IGN/ASP) :
- surface totale : 59 007.19 ha dont 9 078.84 ha en bio, soit 15% de la SAU en bio
- Surface agricole utile pour les deux bassins d'alimentation de captages - Source : données Cartobio 2022 : 26 979 ha (~27 000) dont 827 ha en bio (pour 16 exploitations), soit 3,2% de la SAU en bio

4. Engagements du Territoire Bio Pilote

- Participer aux rencontres et réflexions du réseau national des Territoires bio pilotes. La présence d'au moins un agent est attendue (dans la mesure du possible) à chaque réunion pour garantir les échanges et la pertinence des sujets abordés pour tous les membres du réseau.
- Compléter une « fiche expérience » du projet agricole et alimentaire territorial, indiquant les actions conduites en faveur du développement de l'agriculture biologique, afin que ces dernières puissent être valorisées via la carte des Territoires Bio Pilotes du site territoiresbio.org.
- Communiquer régulièrement à la FNAB les évolutions et changements à intégrer dans la fiche ci-dessus pour garantir que les informations soient le plus à jour possible sur le site Internet et pour le bon suivi des actions des Territoires Bio Pilotes par la FNAB.
- Renseigner tous les deux ans une synthèse des principaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs concernant le projet agricole et alimentaire territorial ainsi qu'un bilan de la participation au réseau des Territoires Bio Pilotes. Un bref questionnaire est envoyé par la FNAB aux Territoires Bio Pilotes en ce sens. La synthèse de ces éléments fera l'objet d'une communication aux partenaires et financeurs du dispositif « Territoires Bio ».
- Se tenir disponible, dans la mesure du possible, pour partager son expérience territoriale de développement de l'agriculture biologique. Cela peut passer par la participation à des événements publics, la réponse à des sollicitations médiatiques, le décryptage et la mise en avant d'actions sur le site Territoire Bio Pilotes qui gagneraient à être connues via des articles, outils et divers supports d'information.
- Afin de soutenir la FNAB dans la réalisation du projet, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage à lui verser **une contribution annuelle de 1000 €** (mille euros). Cette somme sera versée par virement à l'ordre de la FNAB **au plus tard le 1^{er} mai de l'année N**. A noter que la collectivité qui accueillera le séminaire annuel du réseau l'année N **sera exonérée de la contribution** au titre de l'année N. Il est précisé, de convention expresse, que la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Niortais est limitée au soutien apporté à la FNAB dans les conditions définies au présent paragraphe. La FNAB conserve en conséquence l'entière responsabilité de la réalisation du projet ainsi que, dans cette perspective, de la relation entretenue avec tout fournisseur, partenaire ou tout autre tiers intervenant dans ce cadre.

5. Engagements de la FNAB

La FNAB s'engage à :

- Organiser et animer les temps de rencontre du réseau (au moins 4 temps de rencontres visio ou présentiel par an dont le séminaire de terrain) ;
- Mettre à disposition l'expertise du réseau FNAB et de ses partenaires ;
- Solliciter ponctuellement l'intervention d'experts thématiques dans le cadre des rencontres du réseau et de groupes de travail thématiques ;
- Susciter et faciliter les collaborations entre les Territoires Bio Pilotes et les chercheurs et/ou d'autres experts thématiques ;
- Faciliter la mutualisation, la recherche de solutions et la circulation des informations entre Territoires Bio Pilotes ;

- Appuyer les demandes d'expérimentations, d'études des Territoires Bio Pilotes auprès des partenaires techniques, institutionnels et financiers ;
- Créer des outils pratiques et méthodologiques en réponse aux besoins des territoires ;
- Valoriser par tous les moyens les bonnes pratiques issues du réseau et communiquer via les différents canaux dont elle dispose (site Internet, newsletter, relations média, réseaux sociaux...) ;
- Mettre en place une veille sur les expériences et les leviers d'actions innovants sur le territoire national ou à l'étranger ;
- Valoriser les productions du réseau auprès des acteurs institutionnels ;
- Enrichir le dispositif et les échanges au sein du réseau en intégrant régulièrement de nouveaux Territoires au Réseau National ;
- La FNAB s'engage à fournir à la collectivité membre du réseau tout document prouvant sa participation au projet ;
- La FNAB pourra, sur demande, fournir des attestations de participation aux personnes présentes lors des temps de rencontre organisés dans le cadre du projet.

6. Outils de communication

Le logo de la Communauté d'Agglomération du Niortais pourra être mis à disposition de la FNAB pour accompagner sa communication sur les actions et les objectifs du dispositif « Territoires Bio ». La FNAB ne pourra utiliser ce logo que dans le cadre prévu par la présente Convention et après en avoir informé préalablement la Communauté d'Agglomération du Niortais.

De son côté, la Communauté d'Agglomération du Niortais se réserve la possibilité de mentionner son adhésion à la présente Convention et aux engagements afférents dans ses communications (Internet, publications, rapport d'activités...). Le logo « Territoires Bio Pilotes » est mis à disposition pour accompagner si nécessaire la communication de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sujet des actions conduites. La Communauté d'Agglomération du Niortais ne pourra utiliser ce logo que dans le cadre prévu par la présente Convention et après en avoir préalablement informé la FNAB.

7. Durée

La présente convention est reconduite chaque année sur la période 2026 –2029 par tacite reconduction à compter de la date de signature de celle-ci.

III – Modalités de résiliation, de mise en suspens de modification/révision de la Convention

1. Révision

Toute modification apportée à la présente convention doit faire l'objet d'un avenant.

2. Mise en suspens

La FNAB s'engage à animer le réseau des Territoires Bio Pilotes sous réserve de financements publics dédiés. Dans le cas contraire, la Convention sera suspendue temporairement.

3. Résiliation

En cas de non-respect par les parties des conditions issues de la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'un ou l'autre à l'expiration d'un délai de deux (2) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

4. Intégration de nouveaux membres

De nouveaux territoires pourront être intégrés chaque année dans la mesure où ils remplissent les engagements mentionnés ci-avant.

Fait à, le

En 2 exemplaires originaux.

Pour la FNAB

Le Co-Président,

Olivier CHALOCHE

Pour la Communauté d'Agglomération du Niortais

Le Délégué du Président,

Florent SIMMONET